

Notre Liste « En avant la Gauche » soutenue par le Front de Gauche, candidate aux élections municipales de Lons le Saunier est sensible à l'objet de votre association,

Notre liste est composée de travailleurs, de demandeurs d'emploi, candidats qui agissent au quotidien dans les quartiers, dans les entreprises, dans le tissu associatif, plusieurs d'entre eux sont des cyclistes qui utilisent le vélo pour leur déplacement domicile-travail, d'autres pour leurs loisirs.

Notre liste porte quelques mesures phares pour garantir une ville solidaire, écologique et sociale puisqu'elle s'engage

- ✓ à développer des alternatives à la voiture, (transports en commun, déplacements doux)
- ✓ à la mise en place du versement transport (contribution des entreprises de plus de 9 salariés pour financer une meilleure qualité de service des transports publics (fréquence, accessibilité des transports publics, sécurité),
- ✓ à développer le logement social, en densifiant la ville par une modification du PLU.

Notre Liste « En Avant la Gauche » est convaincue de l'intérêt d'une politique ambitieuse pour favoriser les déplacements doux et rendre la ville et ses services accessibles à tous, cette politique innovante d'augmenter la part des déplacements doux (vélo, marche à pied) a un impact dans les villes où elle a été mise en place

- ✓ en termes de santé publique sur des pathologies comme les maladies cardio-vasculaires, l'ostéoporose, l'obésité etc...
- ✓ sur la baisse de la pollution de l'air et sonore
- ✓ Sur le budget que chacun-e consacre aux déplacements.

Pour répondre à vos interpellations, notre liste s'engage à la mise en place d'une politique forte de promotion et de facilitation de l'usage du vélo dans ses différentes dimensions (vélo/loisir – vélo/sportif – vélo/travail).

Mais avant de développer quelques axes de réflexion quant aux aménagements possibles, il convient de réfléchir au contexte cette réflexion a lieu.

Vélo/travail : les déplacements vélo/travail tendent à se développer mais se heurtent à certaines contraintes [tenues vestimentaires différentes vélo/travail – paramètre météo (pluie/chaleur) – rangement sécurisé des vélos... Le PDIE de la communauté d'agglomération peut-être un outil d'accompagnement des déplacements doux. Nous nous engageons, si nous sommes élus, à en faire un plan beaucoup plus prescriptif dès lors que des partenaires s'y associent.

Ceci étant, quand on parle de déplacement à vélo domicile/travail, il convient de prendre en compte non seulement le paramètre éloignement, mais également, celui des horaires et/ou de la fragmentation du temps de travail. En effet, il est plus facile de prendre son vélo sur des horaires en journée, qu'en travail posté. De même, il n'est pas rare de voir une amplitude de 12 heures pour 6/7 heures de travail effectivement rémunérées.

Autre problématique, celui de la proximité de services publics. En effet, beaucoup de parents prennent la voiture pour déposer un enfant chez la nounou ou à l'école avant d'aller au travail et ceci est d'autant plus vrai si l'on considère le territoire communautaire. Parler déplacement doux, c'est aussi réfléchir dans cette globalité et pas seulement en terme d'aménagements de voiries ou de matériel.

Je me permets ici une incise personnelle. Ces remarques, je les fais d'autant plus facilement, que cycliste convaincu, je sais que mes horaires de travail d'enseignant, le périmètre de mes déplacements urbains, sont pour beaucoup dans ma pratique quasi quotidienne du vélo.

Ces remarques préalables faites, il n'en reste pas moins vrai qu'une politique de déplacement doux peut être portée avec conviction par une municipalité, et/ou plus largement au niveau du bassin de vie en partenariat en travaillant avec les différents acteurs de la pratique du vélo (associations) pour adapter les aménagements aux différentes pratiques en cohérence sur le territoire communautaire (ex : bandes cyclables).

Voici quelques propositions, que nous, élus du Front de Gauche porterions au débat pour promouvoir les déplacements doux dans notre Ville et participer au développement d'une complémentarité des moyens de déplacement sans culpabiliser les usagers et sans mettre en opposition une catégorie d'usagers par rapport à une autre (exemple cyclistes/automobilistes – cyclistes/piétons).

1. Un territoire « 30 » affiché dès maintenant :

La « Ville 30 » en limitant la vitesse des automobilistes à 30 km/heure diminue les écarts de vitesse entre les usagers, fait chuter le bruit redonne l'envie aux citoyens d'utiliser le vélo ou la marche à pied.

Concrètement cela se traduira par l'extension de la zone 30 actuelle à l'ensemble de l'hyper-centre (périmètre entre les boulevard Duparchy, Jules Ferry Gambetta, Rue Paul Seguin, Rue Georges Trouillot rue Regard, Cours Colbert) et dans les quartiers aux abords des écoles, collèges, lycées de la ville, des équipements sportifs et commerciaux (zones des Salines)

La signalisation de la Zone 30 sera développée avec mise en place de radars pédagogiques.

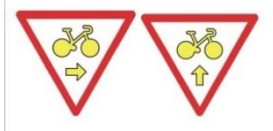


- 2. Généralisation des doubles sens cyclistes (possibilité pour les cyclistes d'utiliser en sens inverse les voies à sens unique) dans la zone 30 comme la loi l'exige. Cette mesure est complètement sûre si les automobilistes roulent à 30 et savent qu'elle est généralisée dans la commune.**



- 3. Développement des pistes/bandes cyclables sur les voies restant à 50 Km/h, notamment les axes majeurs et structurants (ex route de Besançon)**

- 4. Généralisation des tourne-à-droite cyclistes (et « va-tout-droit » en l'absence d'intersection à droite) aux feux de signalisation**



5. **Implantation systématique de sas vélos (3 mètres) sur l'ensemble du territoire aux feux tricolores**
6. **Appui au développement de l'apprentissage du vélo dans les écoles primaires (projets des écoles et/ou sur les temps d'activité périscolaire avec délivrance d'un permis vélo, incitation à la création de « Cyclo-bus » ou Pédibus » en lien avec les conseils d'école).**
7. **Vélo-Ecole sur le temps de travail des agents municipaux.**
8. **Généralisation d'appuis vélo devant l'ensemble des services (pôle emploi, Conseil Général, Préfecture, hôpital, la Poste, etc ...) et d'abris-vélo dans l'ensemble des services municipaux et écoles primaires de la ville.**
9. **Fléchage incitatif des principaux lieux publics de la ville en temps d'accès à vélo et à pied.**



10. **Levée de l'interdiction d'usage du vélo dans le parc des Bains pour le vélo loisir.**
11. **Piétonisation de la Rue Perrin et Rue Ronde**
12. **Formation de techniciens de la ville aux aménagements vélo (Stages CERTU, INDIGO ALTER MODAL)**

Dès l'ouverture du contournement Ouest, nous engagerons

- ✓ revoir le plan de circulation de la ville pour limiter la traversée du Centre-Ville par des véhicules de transit (inter-quartiers) en concertation avec les usagers (APF, Vélo qui Rit, etc...).
- ✓ à la requalification de la rocade, de l'avenue Thurel, qui seront dotées à cette occasion de pistes cyclables.
- ✓ Mise en place d'une signalétique incitative et dynamique des parkings situés en hyper centre, pour limiter le stationnement au centre-ville.

Pour réaliser ce changement et mener cette politique ambitieuse, notre liste s'engage à consacrer 10 €/an/habitant aux aménagements vélo, et à porter cette politique au niveau d'ECLA, pour une meilleure cohérence territoriale.

Notre liste engagera cette transformation de la ville en concertation avec les usagers et en particulier votre association.